



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.09.2015

Votants : 15
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, JAUBERT Alain, FEREDY Philippe, Mr BRUGIERE Alain.

Absents: Mmes MONTEIL Catherine, SIKLI Séverine, VEYSSET Emilie

Mr Alain BRUGIERE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Aide financière exceptionnelle auprès d'une famille de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une famille de la commune a perdu 2 jumeaux à la naissance début juillet.

Compte tenu des frais d'obsèques et de concession engendrés par cette situation, l'assistante sociale de l'Hôpital de Tulle ayant en charge cette famille a sollicité les proches et la commune afin d'obtenir une aide financière.

En raison d'un contexte économique difficile pour ce couple (fin de construction d'une maison) et après un avis favorable de la commission d'aide sociale, le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide, à titre exceptionnel, de 500 €.

Cette participation sera versée directement auprès des Pompes Funèbres ROC -ECLERC de Brive sur présentation d'une facture de participation.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 24.09.2015

En Mairie, le 24.09.2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20150924-42-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2015

Publication : 29/09/2015

